

Histoire de la famille

3 temps de bouleversement :

- 1970 fin de la puissance paternelle
Partage de l'autorité parentale entre père et mère
- 1999 affirmation officielle que les enfants sont aussi des personnes au même titre que les adultes
→ instauration d'une autorité juridique indépendante de l'autorité parentale : la défenseure des enfants

Approche des Psy : inquiets d'une trop grande liberté accordée aux enfants

- Réhabilitation de l'autorité paternelle : rôle de tiers joué par les père permettant de décoller l'enfant de sa relation fusionnelle avec la mère
- Risques pathogènes d'un e absence figure paternelle
- Monoparentalité : risque de non structuration d e l'enfant
- Frilosité sur l'homoparentalité

Avis divergent de M Rufo, qui relativise la portée du rôle paternel, par rapport à d'autres sources d'autorité qui influencent l'enfant, mais le tryptique perdure comme modèle de référence.

Le droit de la famille impulse un discours vers une évolution plus égalitaire des rôles des pères et des mères.

Le poids des attentes sur la réussite scolaire que l'on fait peser sur l'enfant, sur les conséquences du divorce, sur la monoparentalité, est alarmiste.

Comment penser la famille comme une structure évolutive engagée dans un processus irréversible ?
comme une institution fondamentale qui travers des crises ?

I Théry : « ce dont nous souffrons, ce n'est pas du divorce mais de l'incapacité de la société de lui donner un autre sens que celui de l'échec des valeurs ».

Les politiques de la famille sont indissociables des conceptions générales du vivre-ensemble et de l'ordre politique.

Quelles valeurs fondent les mobilisations politiques et étatiques ?

La sphère privée est devenue le socle de l'ordre politique et de l'ordre social. L'autonomisation de la sphère privée entraîne une endogénéisation des valeurs du privé.

A côté de couches supérieures qui revendiquent une individualisation, on peut faire le constat de populations confrontées à la transformation de risques familiaux en risques sociaux et à des formes de vulnérabilité -> fonctionnement dual de la régulation de la sphère privée.

Politique familiale et valeurs du privé

Les représentations de la famille se confondent avec un fonctionnement idéal du monde social dans le cadre d'une approche consensuelle (image d'un monde harmonieux où chacun contribue au bonheur de l'autre, et au bonheur commun).

La famille participe de la morale sociale. Les valeurs supposées de la famille sont des valeurs altruistes comme celles qui doivent régner dans la société.

Boltanski et Thévenot évoquent dans la « cité domestique », « le lien entre des êtres est conçu comme une génération du lien familial. Chacun est père pour ses subordonnés et entretient des liens filiaux avec l'autorité »

La famille est à l'image d'un ordre hiérarchisé comme le montre l'image de l'expression « la mère patrie ».

La famille est en cela une question d'ordre public, cette conception est constitutive d'une morale sociale.

La politique familiale est porteuse de valeurs qui sont censées contribuer au bien commun. Elle a dans ce modèle, une fonction structurante par rapport à l'ensemble de la société.

Le code civil de 1904 dont les principes demeurent définit les règles de constitution et de fonctionnement de la famille (transcription juridique de règles morales).

Endogénéisation des valeurs du privé

Prédominance du modèle de la sphère privée.

F de Singly parle d'un individualisme positif en réciprocité avec l'ordre démocratique.

Les dispositifs concernant le droit de la famille visent surtout à « se préoccuper des effets sociaux de modes d'organisation des univers privés choisis par les individus.

En matière de politique familiale, la socialisation des politiques publiques a destination des familles sont inspirées par le familialisme.

Les inégalités exposent différemment les individus et les familles à la précarité et au chômage. Les pouvoirs publics doivent activer les solidarités en direction des familles en difficulté.

Enquête en 2006 (centre d'analyse stratégique)

57% des français estiment que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu (contre 70% en 1979)

Erosion du poids du modèle familial qui se diversifie avec une certaine tolérance aux différentes formes.

Les français sont moins attachés à une forme familiale unique. Il y a évolution et maintien des valeurs. Dans une société post-industrielle, famille, travail école n'ont plus le même rôle, et l'individu post-industriel se réfère à divers cercles d'appartenance.

Nos sociétés vont davantage vers l'individualisme et la rationalisation des valeurs

Enquête : ingrédients du bonheur, selon les français

- 52% famille unie
- 48% les enfants
- 35% l'amour
- 29% les amis

Pour les 15/24 ans :

- 52% la famille
- 38% un métier intéressant
- 37% les amis
- 18% le développement intellectuel
- 10% la liberté
- 10% l'exercice de responsabilités

Par ailleurs, la contribution des familles aux ressources des étudiants, demeurant importante, la difficulté d'être autonome financièrement prolonge la socialisation familiale (l'adolescence économique)

Parenté

Modèle de parenté : ensemble des lois et principes qui énoncent ce qu'est la parenté

Système de parenté : relations entre individus apparentés

La recomposition familiale a fait exploser le nb de parents potentiels (co-parenté)

La revendication homoparentale

1999 : 21 000 personnes vivaient en couple homosexuel

1981 : 62% des français jugeaient l'homosexualité injustifiable

1999 : 31% -> progression de la tolérance

Il y a des données très différentes

- En 2004 : 100 000 familles homo, et 200 à 400 000 enfants auraient un parent homo
- Autre étude : 6% des 21 000 vivant en couple homo formeraient un ménage avec enfant

La famille homo n'existe pas dans le droit français

La parentèle : ensemble des personnes auxquelles l'individu est apparenté, constitue un réseau de sociabilités (p 89)

3 prestations font l'objet d'échanges ds la parentèle :

- L'entraide domestique (matérielle)
- Le soutien relationnel (sociales)
- Les transferts financiers (économiques)

La famille a donc connu de multiples évolutions.

Les rapports individus familles se sont inversés « ce n'est plus l'individu qui est au service de la famille, mais la famille qui doit offrir à l'individu un cadre de vie protecteur et épanouissant » (Dechaux)

La famille doit composer avec le droit de chacun de concevoir son existence privée comme il l'entend (individualisme moral)

Certains y voient l'avènement d'une famille flexible combinant liberté individuelle et respect mutuel des droits et de l'autonomie de chacun.

D'autres considèrent qu'il y a manque de repères et que la famille perd sa fonction centrale dans l'organisation sociale.

De fait, il y a émergence de normes nouvelles. Le développement de l'individualisme crée de nouvelles formes de contrôle social notamment à travers la judiciarisation (7 affaires sur 10 en TGI relèvent de contentieux familiaux).

La plus grande flexibilité familiale est source d'inégalités.

Nouveaux visages du couple

- Nomadisme conjugal : banalisation des ruptures. L'éventualité de la rupture est inscrite dans la vie du couple
 - Erosion des rites de passage : le mariage a perdu cette fonction. La cérémonie est davantage tournée vers les amis que vers les parents. Le PACS apparaît comme une substitution au mariage (faible ritualisation)

 - Diversité des formes d'interaction conjugale. Styles conjugaux d'après KELLECHALLS :
 - Parallèle : faible fusion , forte clôture
 - Compagnonnage : fusion, faible différenciation des rôles et du pouvoir
 - Bastion : fusion, clôture, différenciation des sexes
 - Association : faible fusion, faible clôture, diffusion du pouvoir égalitaire
 - Cocon : clôture, fusion, indifférenciation
- Corrélation styles / milieux sociaux : plus le niveau scolaire et les revenus sont élevés, plus le style « association est fréquent
- Suite p 46 47

L'éducation familiale

Pour que l'alternance entre appartenance familiale et appartenance au groupe de pairs, puisse se faire il faut que les parents acceptent à l'adolescence, une certaine déprise (processus d'individualisation)

Trop de commandements et d'autonomie sont dangereux

La notion d'autorité parentale (loi mars 2002) se substitue à la notion de puissance paternelle (1970)

→ Associer l'enfant aux décisions le concernant

Montandon identifie 3 styles éducatifs familiaux :

- Autoritaire : privilégie discipline et obéissance. S'appuie sur le contrôle plus que sur la motivation . L'environnement est vu avec méfiance comme une source de désordre
- Négociateur : autonomie de l'enfant , valeur d'imagination et de créativité
- Maternant : importance de la conformité, du contrôle, mais forte proximité à l'enfant

Impact du milieu social et du style conjugal :

Les modèles éducatifs sont pour partie déterminés socialement. L'éducation familiale résulte aussi de la façon dont le couple conçoit ses interactions (style conjugal).

Les familles « bastion » privilégient l'éducation autoritaire (56%)

Le modèle négociateur est plus fréquent dans les familles « association » (autonomie, ouverture)

L'éducation a bien à voir avec les normes culturelles du milieu familial, mais relève aussi de l'idée propre à un fonctionnement familial spécifique.

Enfin, l'éducation familiale (1° cadre de socialisation de l'enfant) fait aussi une place aux éléments qui concourent à la socialisation extérieure.

Et l'école ?

La réussite scolaire mobilise toutes les familles.

Avec le chômage de masse (80...) le diplôme est devenu indispensable et les non-diplômés sont handicapés dans l'insertion sociale et professionnelle. Le partenariat école / famille entraîne le rôle éducatif moteur des parents. La famille participe activement à l'acquisition des savoirs, qui demande un engagement temporel.

Le niveau de diplôme des parents facilite leur implication et les familles modestes se sentent tout autant concernées (malentendu écoles/familles).

La famille va se mobiliser plus facilement qu'elle dispose de ressources. Dans les milieux aisés, le surcroît de moyens financiers permet d'avoir un accès facilité aux ressources scolaires.

Les différences sociales se traduisent aussi dans les stratégies des ménages (contournement de la carte scolaire, utilisation des réseaux de relation des familles).

Les inégalités se manifestent aussi dans le choix des établissements

Typologie d'A Van Zaiten sur les stratégies parentales :

- Le retrait familles défavorisées captives
- L'intervention interne (familles conscientes des désagréments sans pouvoir partir)
- La défection

Le développement des stratégies familiales a conduit à une remise en cause de la mixité scolaire que la carte scolaire devait garantir (entre soi, ex des collègues)

A propos des situations de séparation

La séparation des parents n'affecte que peu la réussite scolaire de l'enfant. Par contre la qualité des relations familiales conjugales, est déterminante

Mucchielli parle de l'impact des situations de violence conjugale sur le repli ou l'agressivité de l'enfant. Dans le cas de familles monoparentales Il est aussi constaté une inégalité liée au fait de vivre sa scolarité dans une famille favorisée ou pas.

La part des enfants n'ayant pas obtenu le bac passe de 37 à 48 % si la mère est peu diplômée et de 7 à 15% si la mère est diplômée du supérieur.

L'évolution des styles de vie marqués par l'individualisme transforme la forme de la famille les exigences individuelles se sont affirmées au détriment de la stabilité de l'institution familiale.

De fait, les normes se redéfinissent.

Martine Segalem, en évoquant les évolutions depuis les années 70 en matière de fécondité et de nuptialité, parle de « cassure » du modèle familial traditionnel (clan, famille nucléaire)

- Baisse de la fécondité entre 65 et 94 puis remontée en 2006 à 1,98 par femme (indice de fécondité).

France et Irlande ont le plus fort taux en Europe.

- Les maternités après 30 ans représentent 53% des naissances contre 27% en 1980.
- L'arrivée du 1^{er} enfant était à 26,7 ans en 1975 et à 29,8 en 2006.
- Recul du mariage : 416 000 en 1972, / 268 000 en 2006
- Le nombre de PACS : 60 000 en 2005 (le double qu'en 2004) / 2 à PACS pour 100 mariages
- Age moyen du 1^{er} mariage :
 - o Hommes 1970 : 24,4 ans / 2005 : 31 ans
 - o Femmes 1970 : 22,4 / 2005 : 29 ans
- Proportion de femmes mariées à 26 ans :
 - o 74 % en 1954
 - o 50% en 1964
 - o 37% en 1969
- Femmes mariées à 35 ans :
 - o 85% en 54
 - o 69% en 64
 - o 62% en 69
- Le mariage reste le plus précoce au Portugal et Grèce, le plus tardif en Suède.
- La France est plutôt proche du mode scandinave que latin, elle est un pays où le recours à l'avortement est le plus fréquent (14 pour 1000 femmes de 15/49 ans) juste derrière la Suède, surtout des cas de grossesses non prévues.
- Taille des ménages se réduit : 3,2 personnes en 1968 / 2,3 en 2005
- Recul des familles nombreuses (3 enfants et Plus) :
 - o 16,4 % en 1962
 - o 8,2% en 1999
- Déclin du modèle de la femme au foyer : parmi les femmes de 15 à 59 vivant en couple :
 - o 25% sont au foyer en 2003
 - o 60% en 1968.

Evolution des formes de vie familiale

En 2002, 2,7 millions de couples (1 sur 5) vivent en cohabitation hors mariage (1 sur 35 en 1968).

Pour les 20/24 ans, 23% vivent en couple dont 17% non mariés

Pour les 25/29 ans, 36% couples non mariés.

La cohabitation hors mariage est devenue le mode d'entrée normal dans la vie en couple : les couples préfèrent rester plus durablement hors mariage, les couples ,non mariés sont plus instables.

- Banalisation du divorce : (France ds la moyenne europe) :
- o 22 divorces pour 100 mariages en 1980 / 45 en 2004
- o 13% de PACS dissous depuis 1999 (en évolution)

Développement familles monoparentales et recomposées

- Les trajectoires familiales sont plus complexes : 2,4 millions d'enfants en 1999 vivent en familles monoparentales, Soit 15% des moins de 25 ans.
- La monoparentalité se développe parmi les trentenaires, elle devient un épisode banal et transitoire des trajectoires familiales.
- 9 fois sur 10 les enfants vivent avec la mère :
- o Les situations sont disparates mais les niveaux de vie sont moindres et le taux de chômage supérieur
- o Les transferts sociaux apportent une part de revenus conséquente (API, ASF,..)
- o Le taux de pauvreté est supérieur à celui des ménages vivant en couple

Les familles recomposées (Un couple et au moins un enfant d'un autre lit) :

- o 708 000 familles en 1999 (8% des familles)
- o 1,6 million d'enfants (+ de 2,4 millions d'enfants des familles monoparentales)
- o Presque 24% des enfants n'appartient pas à une famille « classique »
- o Moyenne : 2,8 enfant par famille (surtout des ados de plus de 13 ans)
- o Elles st plus nombreuses dans le bas de la hiérarchie sociale (2 fois plus d'ouvrières et employées que de cadres)

Vie solitaire

- o 8,3 millions en 2004 (+ 900 000 en 5 ans)
- o Vieillesse, recul de la mortalité
- o Intimité conjugale à distance

Diversification des modèles familiaux

- o Diversification des styles de vie privée
- o Rôle majeur des femmes et des jeunes : pour M Segalem, le mariage traditionnel permettait aux femmes de s'installer dans la vie
- o Accès aux études et autonomie professionnelle
- o Libéralisation sexuelle et diffusion de la contraception
- o Evolution du taux de scolarisation féminine (dans l'enseignement supérieur, il dépasse celui des garçons pour les 18/29 ans)
- o Augmentation du taux d'activité féminine : 85% des 25/59 ans
- o Autonomie financière

- Accroissement du pouvoir des femmes dans le fonctionnement de la cellule familiale

Mais ces évolutions concernent inégalement les milieux sociaux (urbains plus que ruraux) et touchent différemment les différentes hiérarchies sociales.

Tous ces facteurs témoignent d'une transformation profonde des rapports entre les sexes et d'une nouvelle relation entre l'appartenance familiale et l'autonomie individuelle.

Ce pluralisme est aussi le fait de l'évolution des opinions » sur le libéralisme des mœurs, l'égalité homme/femme, et le signe d'une plus grande tolérance quant à l'évolution des modes de vie.

Parentalité

La place de chacun dans une société en transformation

La société contemporaine déplace les lignes de la famille traditionnelle (clan élargi puis famille nucléaire).

Il ne vous pas échappé que la famille aujourd'hui revêt les formes les plus diverses : familles séparées, recomposées, monoparentales, familles où le couple ne vit plus au quotidien ensemble (2 emplois dans 2 villes différentes = 2 logements), enfants qui ont un studio dans la ville où vivent leurs parents, ou à l'inverse jeunes couples hébergés chez leurs parents, et ce que l'on voit de plus en plus aujourd'hui : parents migrant pour des raisons économiques et dont les enfants sont restés dans le pays d'origine aux bons soins de la grand-mère ou de voisins, etc...

De ce fait, on constate une perte des repères habituels pour qualifier la famille, le rôle du père et de la mère, la place des enfants, des jeunes, la fonction parentale, les responsabilités respectives..

Par ailleurs, les piliers sociaux traditionnels de structuration de la société (la famille, l'école, l'église, le patronage...) ne remplissent plus cette fonction « contenante ».

Quelles sont ces transformations ? :

◆ Changement des modes d'apprentissage des rôles adultes :

➔ le rôle « adulte » ne se construit plus sur l'héritage de l'identité paternelle, aujourd'hui, le modèle est plus celui de l'expérimentation que celui de la reproduction

○ on n'exerce plus le métier de son père : dissociation grandissante entre le groupe d'appartenance et le groupe de référence auquel on aspire appartenir.

○ les jeunes trouvent moins dans leur milieu familial, les ressources pour construire identité, statut et rôle social

➔ relations plus libérales entre les générations (plus de proximité, moins de respect sous la contrainte, plus de négociation, de dialogue, moins de sévérité,..)

➔ confusion des places respectives de chacun :

- mères « copines » : du fait de la tyrannie de la mode, les femmes cherchent à rester jeunes, les petites filles à devenir des « lolitas » (adolescents avant l'âge), La différence de génération confère aux adultes un rôle éducatif et d'exemple.

- dans les familles recomposées, un enfant peut avoir un beau-père ou une belle-mère de l'âge de son demi- frère

--> d'où le brouillage des générations

- un fait divers récent a montré comment un professeur a giflé un enfant qui le traitait de « connard », et comment le père de cet élève, lui-même gendarme a porté plainte contre l'enseignant. C'est la confusion totale des statuts : un élève insulte, un prof gifle et un gendarme porte plainte !

- inversions éducatives : enfants « parentalisés » (qui sont les parents de leurs parents), enfants thérapeutes (qui prennent soin et soignent leurs parents, qui se sacrifient pour préserver la souffrance de l'un ou de l'autre...)

➔ difficulté à assumer une autorité bienveillante : l'autorité a été assimilée à un « abus de pouvoir » comme s'il suffisait d'aimer ses enfants pour qu'ils s'épanouissent.

➔ **passage d'une éducation pensée par la Famille à une éducation pensée par les Institutions.**

On assiste aujourd'hui à une explosion de la demande d'éducation et pas seulement dans les pays à civilisation industriellement avancée.

Eduquer : « Action de former une personne, plus spécialement un enfant ou un adolescent , en développant ses qualités intellectuelles, physiques et morales de façon à lui permettre d'affronter sa vie personnelle avec une personnalité suffisamment épanouie ».

➔ **Aider à grandir**

nous disons bien « éducation » et pas « enseignement »

Cette éducation est bien entendu soumise à des différentiels de ressources, en fonction du milieu dans lequel évolue l'enfant ; différentiel de ressources économiques en premier lieu, de ressources sociales, intellectuelles et culturelles également.

Et **emprise de fortes inégalités.**

Ces transformations de la société contemporaine affectent les 3 dimensions de l'épanouissement de l'enfant :

- Les apprentissages (scolaires, mais aussi sociaux, relationnels, ...)
- La socialisation
- Le développement personnel.

LA FAMILLE

Elle inscrivaient l'enfant dans une lignée : c'est-à-dire dans l'axe vertical du temps, donnait un sens de la vie.

A la famille revenaient l'éducation religieuse et morale et l'insertion professionnelle (la famille proposait et organisait l'accès au monde du travail). Aujourd'hui, ces dimensions ont disparu. Ces valeurs sont déléguées de la famille à l'école : la famille se réserve « l'enfant-roi » (celui qu'on chouchoute et qui quelquefois nous tyrannise, celui auquel certains parents ne savent plus dire NON, celui qui donne des consignes de consommation, celui qui organise les temps de la famille, ...)

L'ECOLE

Elle occupe une place centrale : c'est un passage obligé par lequel passent tous les jeunes jusqu'à 16 ans au moins, c'est un point de focalisation de nombreuses attentes qui paraissent de moins en moins compatibles entre elles.

On attendait d'elle qu'elle forme des citoyens prêts à soutenir la République, et maintenant que la République semble constituer un acquis collectif intériorisé, on attend d'elle qu'elle assure :

- l'éducation à la citoyenneté
- l'accès aux règles du « vivre ensemble »

On attend aussi maintenant d'elle :

- que la formation dispensée permette l'insertion professionnelle des jeunes (ce qui a longtemps été synonyme de promotion sociale mais qui semble moins l'être)
- qu'elle assure non seulement l'égalité des chances d'accès à l'éducation, mais l'égalité de réussite

→ Donc sur l'école reposent de nombreuses attentes

Mais l'école seule ne peut pas résoudre tous les problèmes, de même que les parents seuls ne le peuvent pas non plus.

..... Alors, on a recours au concept de « parentalité »

LA PARENTALITE

Aujourd'hui, il n'existe pas encore de théorie définitive et consensuelle de la parentalité

Ce sont essentiellement les psychologues, les psychanalystes et les travailleurs sociaux qui emploie ce terme de « parentalité ». Dans les années 80, son passage dans le langage commun l'a beaucoup fait évoluer mais a aussi apporté une perte de sens. Aujourd'hui, sous ce même vocable de parentalité, on dénombre une quantité de définitions, pas toujours concordantes.

■ la notion de «parentalité» est apparue à la fois dans le champ social, juridique et psychologique et désigne de façon très large la fonction «d'être parent» en y incluant à la fois les responsabilités juridiques, telles que la loi les définit, des responsabilités morales, telle que la socio-culture les impose, et des responsabilités éducatives.

Mais la parentalité n'est pas un mot du droit civil. Le droit civil connaît la parenté, qui regroupe l'ensemble des liens du sang, par opposition à l'alliance qui désigne les liens construits, essentiellement le mariage.

■ la parentalité peut se définir comme étant «l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parents, c'est-à-dire de répondre aux besoins de leurs enfants à 3 niveaux : le corps (les soins nourriciers), la vie affective, la vie psychique».

la parentalité apparaît, comme une notion variable dans le temps et dans l'espace, la géographie, les cultures d'appartenance, les habitudes de la cellule familiale elle-même y jouent le rôle le plus important.

■ Un concept d'attachement parent-enfant, un attachement durable et harmonieux qui se décompose de la façon suivante:

- L'attachement physique et émotionnel : il se caractérise par la recherche ou le maintien d'une proximité pour le développement de l'enfant, la reconnaissance de ses propres besoins et l'émergence de sa propre identité
- L'attachement comme un processus réciproque, qui traite de la qualité de la réciprocité des échanges
- L'attachement parent-enfant comme obligation d'aimer et de donner des soins à l'enfant
Où les Parents sont responsables et sont dans l'obligation de procurer le bien-être physique et émotionnel de leur enfant

Le début de cet engagement place les parents face à des choix et des responsabilités

Trois composantes peuvent être combinées. Dans d'autres cas, ces composantes peuvent être dissociées.

- La composante biologique fait du parent le géniteur,
- La composante domestique qui identifie celui qui élève l'enfant au quotidien,
- La composante généalogique, où c'est le droit qui désigne le parent.

■ L'environnement aussi joue un rôle dans le développement de l'enfant.

Un climat de sécurité émotionnel et donc un attachement positif,

Un climat de sécurité permet aussi à l'enfant de s'ouvrir et d'explorer son environnement

■ **La transition vers le statut de parent**

L'exercice de la parentalité devient de plus en plus complexe (famille recomposée, famille monoparentale, beau-parentalité, homoparentalité, procréation médicalement assistée, évolution juridique et nouveaux droits, etc...) et interroge nos pratiques (en tant que parents, futurs parents, professionnels de l'enfance et de l'adolescence).

■ **Le rôle du père/ le rôle de la mère**

"la femme devient mère par l'intermédiaire d'un processus biologique tandis que l'homme devient père par l'intermédiaire d'un système symbolique imposé par la société". En effet,

on est mère dès l'instant de la grossesse alors qu'on devient père par un processus psychologique conditionné par des normes culturelles et sociales. Ainsi, chaque société ou chaque milieu impose aux pères des rôles qui sont propres aux différentes cultures.

■ **Famille : une définition bouleversée...**

En dépit de son caractère universel, la famille peut revêtir des formes diverses selon les sociétés mais aussi au sein d'une même société

La famille subit des transformations importantes qui se traduisent par :

- une diversification: forme classique, cimentée ou non par le mariage,
- des séquences de monoparentalité choisie ou subie,
- des recompositions plus ou moins durables, etc
- Fragilité conjugale
- désaffection pour l'institution, émancipation des traditions et des carcans
- Famille moins souvent instituée, plus instable, plus flexible, aux contours plus incertains

D'où une difficulté nouvelle à s'inscrire dans la continuité nécessaire pour amener l'enfant à la maturité par le jeu croisé des fonctions paternelle et maternelle, désormais dévolues à des titulaires successifs quand ils ne sont pas en concurrence directe (couples séparés, recomposés, droits de garde, autorité parentale partagée,...)

Durkheim 1975 : « la famille d'aujourd'hui n'est ni plus ni moins parfaite que celle de jadis : elle est autre, parce que les lieux où elle vit sont plus complexes, voilà tout ».

La parentalité est un processus psychique évolutif et un codage social qui font accéder un homme et/ou une femme à un ensemble de fonctions parentales, indépendamment de la façon dont ils les mettront en oeuvre dans une configuration familiale.

- Les termes du débat sur la parentalité, le contexte dans lequel s'est déployée cette expression qui permet aujourd'hui non seulement de désigner la fonction et les pratiques parentales, mais surtout de qualifier **un nouveau «problème public»**

L'apparition d'un nouveau concept dans le débat public est généralement le signe d'un processus de construction d'un problème public nouveau

Un « problème » public, voire un discours « d'ordre » public (discours ambiant sur l'insécurité, les jeunes, la démission des parents, les injonctions culpabilisantes à la responsabilité parentale,... ...)

⇒ tendance, dans le même mouvement, d'incriminer et de sur-valoriser la famille : suspectée de mal faire et érigée en même temps comme lieu exclusif de promotion du bien-être de chacun, lieu du bonheur, de la réussite des enfants, de la réalisation de soi.

Et donc, en cas d'échec, la famille est désignée comme première coupable, face à laquelle les pouvoirs publics seraient les garants de la correction de cette incompétence

Par exemple

- la délinquance des jeunes : loi 5 mars 2007 instituant un Conseil pour les droits et devoirs des familles et l'accompagnement parental (sur délibération du conseil municipal, afin d'entendre la famille, lui redire ses droits et devoirs, lui proposer des mesures d'accompagnement, conclure un contrat de responsabilité parentale...)
- le dispositif de PRE, qui si l'on n'y prend pas garde, par l'individualisation de l'accompagnement éducatif, renvoie la responsabilité de l'échec au seul individu, quand il s'agit souvent de déficits familiaux liés à des précarités socio-économiques

Or, il existe un faisceau complexe des facteurs explicatifs : structure familiale, problèmes sociaux, trajectoire familiale, histoire familiale, représentation qu'ont les jeunes d'eux-mêmes, place qui leur est faite par les institutions,...).

Par ex, une étude de Mucchielli (pour la CNAF) démontre qu'il n'y a pas de cause à effet direct entre délinquance et séparation familiale. Les facteurs socio-économiques s'avèrent beaucoup plus déterminants dans la fabrique de la délinquance.

Ce qui compte sont les inégalités dans les conditions concrètes d'exercice de la parentalité.

Le métier de parent

Si le concept de parentalité fait débat aujourd'hui, c'est parce que la fonction, le rôle, la place et les pratiques parentales sont remises en question, et ce notamment en terme de

responsabilité parentale. On parle alors du **métier de parents**, de compétences parentales mais également d'incompétence, de désengagement des parents face à leurs responsabilités,

Il est fréquent d'entendre que les parents délèguent une part de plus en plus importante de leurs responsabilités à des institutions.

De quelles compétences parlons-nous ? et de quelles responsabilités ?

■ le développement du travail des foyers bi-actifs et l'instabilité des familles ont provoqué le recul des fonctions socialisatrices assumées par les adultes à l'égard de leurs enfants.

→ On parle alors du désengagement des parents, et notamment de celui des pères

■ «la « psychologisation de la société » (Robert Castel 1981) avec la diffusion d'une certaine vulgate « psy » et le développement de nouveaux métiers de la relation et de la famille

→ On parle ainsi de « compétences parentales » et du « métier de parent »

Mais ces thérapeutes (« pour bien-portants » (Castel) ont pu ainsi sans le vouloir, contribuer au repli parental en pointant les lacunes et se présentant comme substituts pour corriger les défaillances. Non seulement il faut éduquer les enfants, mais aussi les parents pour leur apprendre leur « métier ».

■ Il convient de distinguer la parentalité et la parenté: «La famille ménagère, celle qui vit sous un même toit, a des fonctions de parentalité à l'égard des enfants qui y sont élevés, c'est-à-dire qu'elle leur donne les moyens, matériels, éducatifs et affectifs, de devenir des adultes»

■ en l'opposant à la parenté «qui inscrit un enfant dans un lignée généalogique» et est donc beaucoup plus «exclusive» (au sens où l'un exclue l'autre ; on n'a qu'un père biologique, qu'une mère biologique)

mais Être parent ne se réduit pas à une fonction de géniteur. Les géniteurs ont à devenir parents. C'est pourquoi la fonction de « parentalité » peut même être élargie à toute

personne répondant aux besoins des enfants et leur apportant l'amour et l'attention dont ils ont besoin.

Mais dans nos sociétés, la responsabilité de l'éducation ne se traite plus qu'entre les parents et les institutions (école, justice...). Autrefois ou dans d'autres cultures, un voisin peut s'inquiéter du comportement d'un enfant dans la rue et le réprimander ou le protéger le conseiller, en avertir ses parents. Dans notre société, l'indifférence et le repli sur la sphère privée, font qu'aucun adulte ne se permet une remarque en direction de l'enfant d'un autre.

■ La parentalité peut se lire à partir de trois axes :

- ◆ l'axe de l'exercice de la parentalité,
- ◆ l'axe de l'expérience subjective,
- ◆ l'axe de la pratique de la parentalité.

◆l'axe de l'exercice de la parentalité : ce sont les droits et devoirs dont est dépositaire tout parent à la naissance d'un enfant et qui l'investissent d'une obligation de choix, de surveillance et de protection quant à l'éducation et à la santé de son enfant.

Les dysfonctionnements interviennent soit par excès (rigidité dans des exigences qui sont disproportionnées par rapport à l'âge de l'enfant), soit par défaut (difficultés à assumer l'autorité, incitations à des comportements asociaux, discontinuité des liens). Cet axe est aussi tout ce qui structure dans une société donnée, au niveau symbolique, les places parentales et les implique dans une filiation et une généalogie.

◆l'axe de l'expérience de la parentalité : c'est l'axe du ressenti, de l'éprouvé, du vécu, de toute la dimension psychique subjective, le fait de se sentir ou non parent de cet enfant-là.

Cet axe implique donc l'affectif et l'imaginaire, rend compte des décalages pouvant exister entre le bébé imaginaire et le bébé réel. Là aussi des excès peuvent se manifester soit en trop (fusion, emprise, confusion intergénérationnelle...) soit en moins (rejet, déception, sentiment d'être persécuté par l'enfant, maltraitance...)

◆l'axe de la pratique de la parentalité : comprend les actes concrets de la vie quotidienne. Autrement dit, c'est la mise en oeuvre des soins parentaux et des interactions : tâches d'ordre domestique (repas, entretien du linge...), technique (réparations courantes, aménagement des lieux...) de garde (surveillance, présence

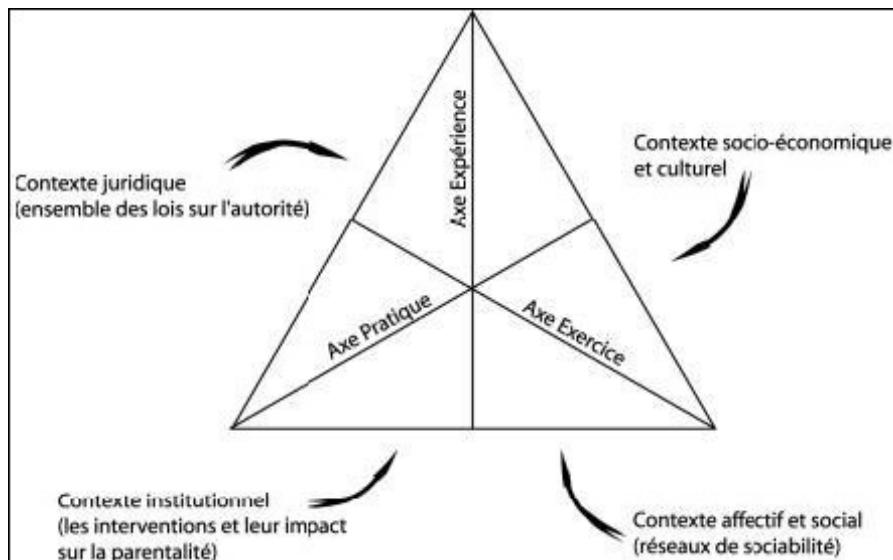
auprès de l'enfant...) de soins (nourrir, laver, soigner, consoler...), d'éducation et de socialisation (acquisition des comportements sociaux, stimulation dans les apprentissages...)

Là encore des écarts dangereux pour l'enfant peuvent se manifester, soit par excès (surprotection, hyperstimulation et forcing au niveau des apprentissages), soit par défaut (carence dans l'hygiène ou l'alimentation, logement non pensé pour l'enfant, enfant livré à lui-même, absence de suivi médical, manque de stimulation...).

Mais, L'éducation à la santé comme élément de la fonction parentale croise tristement celle des inégalités sociales face à la santé et, aussi face à la mortalité.

➔ Pour approcher la notion de « parentalité » Il faut donc impérativement tenir compte aussi du contexte économique et culturel, social, familial, des réseaux de sociabilité, et du contexte institutionnel.

- lecture plus contextualisée de la parentalité :



Une lecture de la parentalité doit tenir compte des effets des interventions sur la parentalité, et donc des effets de toute délégation ou de toute intervention. Chacune de ces interventions, si minime soit-elle, peut modifier positivement ou négativement un ou plusieurs des éléments des trois axes de la parentalité.

Interventions : politiques publiques d'éducation :

- le PEL (éducation, prévention, scolarité, animation, sports, loisirs, culture, santé, transports et mobilité, écoute, considération, prise en compte, participation à la vie citoyenne, soutien aux projets des jeunes,...)
- le PRE
- l'organisation du soutien scolaire
- La proposition d'aide à la fonction parentale
- Les lieux d'accueil pour les jeunes
- Les espaces de parole et d'accueil pour les parents
- L'offre de cours d'alphabétisation

Dans une approche globale et cohérente entre les différents intervenants, entre les différentes politiques, et entre les professionnels (enseignants, animateurs, travailleurs sociaux, médicaux..)

De même, la culture n'est pas sans incidence sur la parentalité. Par exemple, notre culture a du mal à envisager le fait qu'un enfant puisse avoir plus de deux parents. Dans d'autres cultures, l'oncle ou la tante sont aussi des parents ; ils sont responsables des enfants de leur frère.

Ainsi, on peut remarquer que la notion de parentalité participe certainement à un assouplissement des postures idéologiques. La parentalité en tant que notion n'est pas stigmatisante et ne témoigne pas d'un jugement moral.

nous pouvons donc avancer l'idée que la parentalité est l'ensemble **des façons de vivre le fait d'être parent.**

➔ Donc une notion éminemment culturelle et sociale, (qui dépend du contexte, de la société, de la culture, des institutions) dans lequel elle se construit, et bien au-delà de la notion affective ou du jugement moralisateur.

Concepts associés

■ le mariage ne représente plus le pivot de la famille et de la filiation. C'est à partir de l'enfant que la famille se définit.

Avant, le père géniteur de l'enfant était le mari de la mère.

■ D'autres «parents» gravitent autour d'un enfant: «**les parents sociaux**» (famille adoptive, famille recomposée, famille d'accueil, famille ayant recours à la procréation assistée, famille homoparentale).

Ces différents types de familles mettent en scène des parentés parallèles, fait contemporain et qui soulève beaucoup de questions.

■ la **beau-parentalité** : n'a évidemment aucune légitimité juridique vis à vis de l'enfant même s'il assume de façon quotidienne un rôle parental tant au niveau éducatif, affectif, etc.

quand cette place est réellement occupée et assumée , c'est une compétence acquise et reconnue par son environnement.

■ Nos sociétés occidentales ont peu d'expérience en ce qui concerne la **coparentalité**, sauf celle du parrainage qui est une filiation spirituelle n'ayant aucune valeur en droit et où une distinction nette est faite entre parentalité de «chair» et parentalité spirituelle, et donc non concurrente.

■ Par ailleurs, notre société occidentale doit affronter la question de la «**pluriparentalité**» parce que:

- 1 - la convention internationale de La Haye du 29 mai 1993 stipule que l'enfant a désormais le droit de connaître ses origines

■ Dans nos sociétés, c'est le droit qui dit «qui sont les parents»

Cela engendre des problèmes au quotidien pour les familles qui vivent des situations de **pluriparentalité**. (voir tous les pbs de garde, d'adoption, de familles d'accueil, ..)

Dans notre société, la **filiation** est le lien de parenté qui unit un enfant à son père et à sa mère.

Dans d'autres sociétés, il en va tout autrement, par exemple, un seul parent est pris en considération.

Pour nous aider à penser autrement les **pluriparentalités** actuelles, on peut décomposer la parentalité en 5 points:

- 1 1) concevoir et mettre au monde
- 2 2) nourrir,
- 3 3) éduquer,
- 4 4) donner une identité à la naissance
- 5 5) et garantir l'accès à un statut d'adulte

Le rôle parental est donc fractionné en 5 morceaux, voire 6 si l'on ajoute le fait que maintenant on peut concevoir un enfant sans pour autant le mettre au monde (donneurs de sperme ou d'ovules) ou le mettre au monde sans l'avoir conçu (Procréation médicalement assistée).

■ Pour répondre à cette mise en abyme de la filiation, la principale réponse a été longtemps de construire l'**EXCLUSIVITE** des filiations (leur substitution et leur incompatibilité) (par exemple, le recours au secret sur la filiation biologique ds l'adoption) mais cette notion commence à être remise en cause.

■ La famille bi-parentale (un père et une mère) est donc remise en question, et le mariage ne suffit plus à la légitimité

À la complexité des trajectoires familiales, correspond la complexification des places et des rôles.

■ Le fait que la famille ait changé rend difficile l'interprétation des causes, et surtout des effets.

Mais quelque soit la situation, ce que l'enfant a surtout besoin, c'est de connaître la vérité sur son histoire et donc de transparence.

Représentations sociales et culturelles de la parentalité

Chaque famille a ses propres modes de fonctionnement, chaque famille apparaît comme un «être» à part entière avec ses spécificités, ses caractères et sa façon de vivre, sa personnalité. On peut parler de «culture familiale»

Dans l'imaginaire social, on assiste à une survalorisation des liens du sang

Autrefois, en cas de remariage après veuvage, le parent de «substitution» était d'office suspecté (par exemple: la belle-mère qui ne peut aider l'enfant d'une autre femme, cf tous les contes de fée : Cendrillon, Blanche-Neige sont élevées par des marâtres).

Depuis une vingtaine d'années, les politiques sociales en faveur de l'enfance se recentrent sur la famille et ses fonctions, et tendent à considérer l'ensemble parents-enfants dans une même stratégie créant et préservant l'unité familiale.

L'objectif d'«aider les parents à remplir leur rôle de parent» pose toutefois certaines questions:

- 1 - N'est-ce pas s'immiscer dans la sphère privée, auquel cas se pose la question des limites de l'intervention des politiques publiques?
- 2 - Jusqu'à quel point peut-on aider les familles? N'y a-t-il pas derrière l'aide aux familles un modèle éducatif qui impose sa norme aux bénéficiaires?

Un éminent sociologue, Dominique Glasman, qui travaille beaucoup sur la « réussite éducative », prend malicieusement le contre-pied des discours incantatoires sur la nécessaire implication des familles dans l'école .. Il s'interroge sur les raisons d'une telle démarche. Est-on sûr que les familles ne s'impliquent pas ? la fréquence des rencontres entre enseignants et parents est-elle le bon indicateur de cette implication ? il ya des tas de raisons pour lesquelles un parent ne vient pas à l'école..(faire entièrement confiance à l'école, méconnaissance de l'école dont on ne maîtrise pas les codes, dévalorisation du parent d'un enfant mauvais élève, avoir de mauvaises expériences de sa propre scolarité, questions des professeurs sur le comment on fait l'école quand les parents attendent surtout

des résultats, le manque de temps, la crainte de sortir de chez soi, l'impossibilité de comprendre et de s'exprimer, ...)

Les parents sont sommés d'être de « bons parents d'élèves »

Pourquoi cette demande exprime des enseignants ? D Glasman se demande si cela ne provient pas d'une

Mésentente ; les enseignants, même si ce n'est pas dans leur intention, ne détournent-ils pas, ce faisant, vers la famille la responsabilité de l'échec (du fait d'un supposé handicap socio-culturel , dont les causes sont au sein de la famille plutôt qu'au sein de l'école et de ses procédures)? les familles visées attendant d'abord que le salut scolaire vienne de l'école ?

L'intervention des professionnels, tant dans la prévention que dans la protection, est requise dès lors qu'un certain nombre de dysfonctionnements apparaît sur l'un ou l'autre des trois axes évoqués plus haut (pour rappel : l'axe de l'exercice de la parentalité, l'axe de l'expérience subjective et l'axe de la pratique de la parentalité).

Les compétences des parents ne sont toutefois pas systématiquement absentes dans ces trois domaines. Il peut exister des manquements sur l'un ou l'autre de ces axes

il serait plus pertinent de parler de « **parentalité partielle** »

D'où la nécessité de «faire découvrir» les talents cachés des parents, des jeunes enfants, des jeunes, mais également des professionnels et donc de les aider en ce sens.

Conclusion

Certes, la famille a beaucoup évolué au cours des trente dernières années et des changements profonds ont été remarqués (éclatement de la famille nucléaire, famille recomposée, famille monoparentale, etc).

Ces nouvelles configurations familiales ont entraîné l'apparition d'une nouvelle terminologie parentale (beau-parentalité, co-parentalité, homo-parentalité, mono-parentalité, etc).

Les places, rôles, devoirs et fonctions des parents sont ainsi réinterrogés ... celles des professionnels également d'ailleurs...(éducateurs, enseignants, soignants, travailleurs sociaux,...)

La parentalité est «l'ensemble des savoir-être et des savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant, mais également, en autorité, exigence, cohérence et continuité».

➔ Cette définition décrit fort bien l'ampleur de la tâche et les difficultés auxquelles les parents et futurs parents devront faire face. On ne naît pas parent mais on le devient.

Certains évoquent la déresponsabilisation des parents, parfois même le manque de compétence. En fait, il s'agit plutôt d'engager des réflexions sur les «conditions d'être parent».

Le plus souvent on a affaire à des gens non pas démotivés et démissionnaires, mais affrontés à des difficultés de vie incompatibles avec l'exercice de leurs responsabilités parentales.

Il convient donc de mesurer les conditions concrètes d'exercice de la parentalité

Il est donc important de tout mettre en oeuvre pour aider les parents à accomplir cette fonction (parentale) en leur offrant un accompagnement et des dispositifs d'écoute, en leur proposant des espaces de discussion et d'échanges sur le «comment faire» et le «comment être» sans toutefois s'immiscer dans leur intimité familiale ni imposer nos propres modèles et normes éducatifs.

Il faut garder à l'esprit que chaque famille élabore ses propres modes de fonctionnement et développe une «culture intra-familiale» (valeurs, références, identité culturelle, etc).

Des dispositifs d'accueil, d'écoute et d'aide existent déjà; de nombreux efforts sont entrepris en ce sens. Il faut toutefois continuer à soutenir et favoriser le développement de structures de prévention et de promotion de la santé et de l'éducation, afin d'améliorer «l'environnement» des familles.

Il n'est pas question de mauvais ou de bons parents mais de fonction parentale, de compétence parentale, de qualification ou de ressources parentales.

Cette notion de parentalité permet d'admettre que puissent émerger des défaillances personnelles liées au contexte de l'emploi et de l'environnement par exemple. Il nous oblige à être plus souple et plus respectueux des autres.

Enfin , cette notion de parentalité nous demande de passer d'une logique d'aide à **une logique de partenariat** (qui reconnaît que l'autre-le parent- a aussi des ressources et des compétences)

On fait fréquemment le constat dans les différents dispositifs ou lieux d'accueil des enfants et des jeunes, d'une faible participation des parents (dans le quartier, l'école, le collège, les structures ; les équipements)

Et émerge une demande des professionnels pour une aide aux parents, un soutien à la fonction parentale

En effet, la démarche spécifique qui met en valeur la parentalité est soutenante et accompagnante. Elle s'appuie sur une logique de partenariat où les parents sont responsabilisés, co-éducateurs avec d'autres.

quelquefois, On finit par ne plus distinguer ce que les parents sont ou peuvent être. Quand nous travaillons sur la parentalité, il faut faire en sorte que les parents se réapproprient leur fonction parentale.

LA PLACE DES PARENTS ET DES JEUNES

⇒ donner aux parents toute leur place dans l'éducation (l'éducation partagée, la co-éducation)

la participation des parents exige de :

- prendre le point de vue des parents au sérieux
- multiplier les occasions de rencontre, d'échange de savoir-faire
- valoriser les initiatives et l'implication
- organiser conférences et rencontres de proximité
- aménager temps d'accueil, lieux d'écoute et de parole
- favoriser le travail en réseau des partenaires éducatifs
- prendre en compte la diversité des familles dans les actions

Ce parti-pris théorique considère que le champ des responsabilités parentales n'est pas seulement le résultat d'un contenu normatif socialement fixé, d'un ensemble de prescriptions sociales,

mais le résultat d'un processus complexe de construction, qui fait entrer en ligne de compte à la fois :

- les contenus de socialisation
- les modèles dont on a hérité et que l'on transmet
- Puis le passage à l'état de parent
- mais encore un ensemble de contraintes avec lesquelles les parents ne cessent de jouer pour fixer la nature, le niveau de leur contribution et celles de leurs partenaires ou sous-traitants.

Pour aller dans le même sens, il faut tenter de repérer ce que les parents peuvent **déléguer** en matière de socialisation des enfants.

Le secteur le mieux connu, nous semble-t-il, concerne le rapport entre « famille, parents et école », dans la mesure où celle-ci représente de longue date un champ d'intervention publique légitime contribuant à la construction identitaire et à la citoyenneté.

Parents et école sont des coproducteurs légitimes de socialisation.

Très peu de parents sont totalement indifférents à la réussite scolaire de leur enfant ; la plupart ne sont ni démissionnaires, ni indifférents, ni irresponsables comme on l'entend trop souvent.

Ce qui existe sont les décalages entre les attentes respectives et les contraintes des uns et des autres (les institutions/ les familles).

Mais beaucoup d'autres volets de la vie quotidienne des enfants sont concernés par ces enjeux de délégation : le temps libre, le loisir, la santé, la formation morale, l'information sociale, etc

Comment les parents conçoivent-ils cette coproduction de la socialisation quotidienne, qu'il s'agisse de ce que font des baby-sitters avec leurs enfants, des animateurs socioculturels dans des stages durant les vacances, des grands-parents, des amis, des assistantes maternelles ou des personnels des crèches, etc. ?

Jusqu'à quel point peut-on dire que les parents tentent de « contrôler » ou mieux de superviser ces pratiques de co-socialisation ?

Un des enjeux est donc de comprendre ce que les parents conçoivent comme relevant de leur responsabilité et ce qu'ils admettent de « déléguer », ou de sous-traiter à des tiers (proches, parents ou professionnels externes à leur réseau de proximité), sachant qu'ils peuvent encore chercher à contrôler ou non les pratiques de ces tiers.

Dans la relation familiale, même si les enfants sont construits comme des individus responsables, les parents estiment être, eux aussi, responsables du destin de leur enfant.

Le plus souvent d'ailleurs, ils lui proposent des activités extrascolaires, et notamment des pratiques culturelles. La musique, la peinture, le théâtre, la danse, le sport sont censés être efficaces pour la découverte de dons cachés, ou en tout cas de dispositions de l'enfant peu mises en valeur par l'école.

Le développement de ce type d'activités... reflète une conception selon laquelle une des fonctions des parents consiste à offrir des « ouvertures » possibles qui sont souvent déléguées.

Dans cette représentation dominante des fonctions parentales, la psychologie joue un rôle majeur, en proposant un modèle éducatif centré sur l'épanouissement de la personnalité de l'enfant. Pour autant, les parents sont souvent suspectés de ne pas savoir reconnaître les « vrais » besoins de leurs enfants, d'être aveuglés par leurs attentes, par leur incompetence, ou par leur trop grand désir de bien faire.

Les parents souvent ne sont pas les parents qu'ils aimeraient être :

- Sentiment de culpabilité qui empêche d'avoir de l'autorité (manque de moyens financiers, d'éducation, de culture (de culture « dominante » « blanche » et de « classe moyenne », de culture semblable à celle des enseignants cela va sans dire, ...) : cèdent plus facilement aux pressions (consommation).

D'où cet appel fébrile au conseil et au diagnostic de l'expert. A la limite, par définition, les parents ne sont jamais bons. Il faut dire que la légitimité de l'expert se fonde pour une bonne part sur cette mise en cause du travail des parents.

Pour continuer la lignée familiale, l'enfant doit faire preuve, par lui même, de certaines richesses, ressources, compétences qui sont validées par des institutions extérieures à la famille. Cette dernière est une institution qui a perdu, de ce fait, une part de son autonomie relative.

Elle est alliée à deux autres instances sociales :

- l'école, certifiant le capital scolaire
- les corps de spécialistes, garantissant l'épanouissement de l'enfant.

Les travailleurs socio-éducatifs, au travers de leurs expériences quotidiennes de travail, observent que les inégalités entre enfants sont de plus en plus importantes et que les voies de sortie de la pauvreté se raréfient pour de nombreuses femmes. L'objectif explicite de nombreux professionnels est de réduire ces inégalités.

Mais il apparaît que cet enjeu d'inégalité vu au travers de la notion de savoir-faire parentaux attribue une responsabilité accrue et, ce faisant, un blâme aux individus, en l'occurrence les parents et surtout les mères, en réduisant l'importance des désavantages ou inégalités sociales ou économiques... Ce processus a tendance à masquer les responsabilités des services publics et de l'État.

Dans ce mouvement de déplacement des responsabilités familiales, il est manifeste que se renforcent les écarts entre milieux sociaux. Malgré l'imposition de ce nouveau modèle de *parenting*, moderne, horizontal, centré sur le relationnel et la révélation de l'enfant, imposition relayée par les spécialistes et les médias, demeure une très forte inégalité de son impact et de son accessibilité, selon les milieux sociaux.